

MANTES EN ACTION

Pour améliorer l'habitat

OPAH-RU

VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE ? BAILLEUR ?
OCCUPANT D'UN LOGEMENT
EN CENTRE-VILLE ?

Grâce au lancement de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (OPAH-RU), bénéficiez d'un accompagnement personnalisé et gratuit pour concrétiser vos projets de travaux en centre-ville.



RÉNOVATION ET AMÉLIORATION
ÉNERGÉTIQUE



ADAPTATION À LA PERTE
D'AUTONOMIE



RÉHABILITATION DE LOGEMENTS
OU D'IMMEUBLES DÉGRADÉS



grandparis
aménagement

CITÉMÉTRIE
Chambord sur Meuse

Mantes
la Jolie

La Ville de Mantes-la-Jolie, en partenariat avec la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise et l'Anah (Agence nationale de l'habitat), engage un programme pour redonner vie au centre-ville.

Le nom de ce programme ? L'Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain ou **OPAH-RU**.

L'objectif ? **Valoriser les bâtiments anciens et vous accompagner** dans la rénovation de votre logement ou de votre immeuble.

Pour engager cette action, la Ville de Mantes-la-Jolie a lancé une concession d'aménagement sur le traitement de l'habitat dégradé en centre-ville. Cette mission d'ampleur, étalée sur 12 ans, a été confiée à un groupement composé de Grand Paris Aménagement, Citémétrie et Dévelop'Toit, des experts de la rénovation et de la requalification du bâti ancien. Pour vous accompagner dans votre projet, des permanences seront animées par Citémétrie, en charge du suivi-animation de l'OPAH-RU.

OPAH-RU

UN PROGRAMME POUR AMÉLIORER L'HABITAT PRIVÉ, DESTINÉ AUX PROPRIÉTAIRES OU SYNDICATS DE COPROPRIÉTÉ DU CENTRE-VILLE DE MANTES-LA-JOLIE

L'OPAH-RU (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Renouvellement Urbain) permet aux propriétaires, occupants ou bailleurs, d'un logement datant de plus de 15 ans, situé en centre-ville de bénéficier d'un accompagnement gratuit et de subventions pour réhabiliter leur logement, sous certaines conditions.

LES AVANTAGES DU PROGRAMME

- Rénover les logements dégradés et/ou vacants ;
- Valoriser le patrimoine bâti, qui participe à l'attractivité du centre-ville ;
- Favoriser la rénovation énergétique ;
- Adapter les logements aux personnes âgées ou en situation de handicap.



POUR QUI ?

- **Propriétaires occupants**, sous condition de ressources et d'occupation du logement, pour rénover ou adapter votre logement ;
- **Propriétaires bailleurs**, sous condition et sous réserve de l'accord de l'Anah, pour améliorer la qualité des logements locatifs et valoriser le patrimoine ;
- **Syndicats de copropriétaires**, pour des travaux collectifs.

CONDITIONS PRINCIPALES À REMPLIR

- **Logements de plus de 15 ans**
(dérogation possible pour les maintiens à domicile) ;
- Travaux éligibles réalisés par des **artisans RGE**
(Reconnu Garant de l'Environnement) si amélioration énergétique ;
- **Ne pas avoir commencé ses travaux.**

Important : il est impératif de ne pas avoir démarré les travaux avant d'avoir contacté CITÉMÉTRIE et avoir obtenu les accords de subvention.

POUR QUOI ?

Améliorez la qualité de vie dans votre logement ou celle de vos locataires dans les logements que vous louez :



RÉNOVATION ET AMÉLIORATION
ÉNERGÉTIQUE



ADAPTATION À LA Perte
D'AUTONOMIE



RÉHABILITATION DE LOGEMENTS
OU D'IMMEUBLES DÉGRADÉS

Vous améliorez votre habitat durablement et réduisez vos factures énergétiques tout en contribuant à votre confort.

Vous adaptez votre logement à vos besoins, notamment si vous êtes une personne âgée ou en situation de handicap.

Vous valorisez votre bien immobilier, tout en préservant le patrimoine local.

LES CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

Bénéficiez gratuitement d'un accompagnement technique, financier, administratif et personnalisé pour vos projets de rénovation.

Pour vous guider à chaque étape de votre projet, le cabinet CITÉMÉTRIE est à votre disposition pour :

- Évaluer votre **éligibilité** ;
- Vous informer sur les **aides financières** disponibles ;
- Vous **conseiller techniquement sur les travaux** à envisager ;
- Vous aider dans le montage de **votre dossier de demande de subventions**.

PERMANENCES SUR RENDEZ–VOUS (À PARTIR DU 6 NOVEMBRE 2025)

Tous les jeudis
9h30 - 13h30 / 14h30 - 17h
4, place Saint-Maclou

L'équipe de CITÉMÉTRIE vous reçoit sur rendez-vous lors de permanences pour étudier votre situation et vous accompagner dans votre projet.

CONTACTEZ CITÉMÉTRIE

01 43 51 40 11

opah.citemetrie@manteslajolie.fr